

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2263-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 18 décembre 2025, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2263-2025 sur la régie interne des séances du conseil*.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 19 décembre 2025.

(S) *Louis-André Garceau*

Me Louis-André Garceau, avocat

Greffier